

Année scolaire 2023-2024

**FOURNITURES – CLASSE DE 14<sup>ème</sup> (Petite Section)**

- **1 gourde** étanche en plastique dur reconnaissable par votre enfant avec son prénom dessus.
- **1 petit sac à dos** marqué au nom de l'enfant (pas de cartable) qui servira à rapporter le cahier de liaison et la gourde.
- **2 boîtes de mouchoirs en papier**, à renouveler au cours de l'année.
- **2 rouleaux d'essuie-tout**, à renouveler au cours de l'année.
- **1 sac en tissu**, type tote bag, qui restera au porte manteau avec les **vêtements de rechange** marqués au nom de l'enfant (tenue complète : pantalon, pull, maillot de corps, culotte ou slip, chaussettes) à renouveler dans le courant de l'année selon la saison et la taille de votre enfant.
- **un petit doudou**, marqué au nom de l'enfant, qui restera à l'école **toute** la semaine. Si votre enfant n'a pas son doudou en double, aidez-le à choisir un doudou « spécial école » qui restera à l'école la semaine.

**Pour la sieste :**

- **1 grand sac plastique** (type cabas de courses) marqué au nom de votre enfant dans lequel seront mises les affaires de sieste et qui servira pour les rapporter.
- **1 petite couverture** marquée au nom de votre enfant (pas de couette ni de grande couverture)
- **1 petit oreiller plat** (maximum 5 cm d'épaisseur) avec **une taie** (les deux marqués au nom de votre enfant).
- **1 drap housse 120 X 60**

**Points d'attention :**

Notre démarche pédagogique visant à favoriser au maximum **l'autonomie de l'enfant**, nous vous demandons dès maintenant de fournir à votre enfant des vêtements et souliers qu'il est capable d'ôter et de mettre seul. En conséquence, merci d'éviter ceinture, bretelles, salopette, chaussures à lacets, gants ou vêtements trop difficiles à enfiler. Nous rappelons que les écharpes sont interdites à l'école.

Merci de bien vouloir coudre une grande bride à l'encolure des manteaux sans capuche afin de faciliter l'accrochage au porte-manteau. Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés, doivent être marqués au nom de l'enfant (manteau, chaussures, gilets, bonnets, cache-cou...).

L'acquisition de la propreté ne doit pas être forcée mais encouragée et accompagnée. Cet apprentissage peut prendre du temps et doit être fait **avant l'entrée en petite section**, ce qui rendra votre enfant plus autonome et confiant.

Pour favoriser le langage et l'adaptation à la vie en collectivité, les tétines ne sont pas autorisées à l'école (ni dans le sac), même durant la sieste. Une explication en amont à la maison est nécessaire. Pour les chagrins de début d'année, le doudou sera accessible librement en classe.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Merci de bien vouloir apporter la totalité des fournitures le jour de la rentrée **soit le 4 septembre 2023.**